



FB/RM/vg

Luxembourg, le 22 avril 2010

Monsieur Laurent Mosar
Président de la Chambre des Députés

Objet: Demande de débat relatif à l'avant-projet de Plan national de développement durable

Monsieur le Président,

L'article 11 de la loi du 25 juin 2004 relative à la coordination de la politique nationale de développement durable dispose :

« ...

3. *L'avant-projet de plan approuvé par le Gouvernement est soumis pour avis à la Chambre des Députés et au Conseil Supérieur.*

...

5. *Dans les quatre mois suivant la communication de l'avant-projet de plan, la Chambre des Députés et le Conseil Supérieur communiquent au Gouvernement leurs avis motivés sur l'avant-projet.*

... »

La Commission du Développement durable, réunie en date du 21 avril 2010, a adopté son avis relatif à l'avant-projet de Plan national de développement durable.

Se basant sur la décision prise par la Conférence des Présidents en date du 17 mars 2010 disant que « l'avis sur l'avant-projet de Plan national pour le développement durable sera à approuver par la Chambre des Députés réunie en séance plénière avant sa transmission au Gouvernement », et s'alignant sur la forme du débat d'orientation sur le financement des grands projets d'infrastructures réalisés par l'Etat, les membres de la Commission se proposent d'organiser un débat d'orientation relatif à l'avant-projet de Plan national de développement durable en date du jeudi 3 juin 2010, avec un temps de parole selon le modèle 1.

La Chambre des Députés serait appelée à se prononcer sur l'avis de la Commission par le biais d'une résolution.

En vous priant de bien vouloir soumettre la présente à l'avis de la Conférence des Présidents, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand Boden
Président de la Commission du Développement durable

Transmis en copie pour information
- aux Membres de la Commission du Développement durable
- aux Membres de la Conférence des Présidents
Luxembourg, le 22 avril 2010

Claude Friesisen
Secrétaire général de la Chambre des Députés